Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FLASH STATISTIQUE VAUD

L'AVS reste la première source de revenu des retraités vaudois

Dans le canton de Vaud, le revenu annuel moyen des contribuables ayant atteint l'âge légal de la retraite se monte à 65'000 frs, alors qu'il est de 86'100 frs pour l'ensemble des contribuables. Si la retraite marque une chute du revenu, ce dernier continue à baisser avec l'âge. La rente AVS représente 40% de leur revenu et le 2e pilier un quart. Le courrier statistique Numerus analyse la situation financière des contribuables âgés.

L'analyse des données fiscales de 2005 montre que le revenu des contribuables évolue fortement selon leur âge. Le passage à la retraite va ainsi de pair avec une substantielle baisse de revenu. Le revenu médian - la moitié gagne moins que ce montant, l'autre plus - des couples mariés de 65 à 69 ans se monte à 85'000 frs alors que pour ceux de 60 à 64 ans, il s'élève à 103'000 frs et jusqu'à 120'000 pour les couples âgés de 45 à 49 ans. Le revenu médian des personnes seules suit la même évolution, entre 65 et 69 ans, il se monte à 41'000 frs, alors qu'il est de 53'000 frs entre 60 et 64 ans.

Par la suite, le revenu continue à baisser avec l'âge. Pour les nonagénaires, il s'établit à 51'200 frs pour les couples et à 28'600 frs pour les personnes seules.

La composition du revenu des personnes âgées permet de mieux comprendre cette évolution. L'AVS représente 40% de leur revenu, loin devant le deuxième pilier pour près d'un quart. Accepté en votation populaire en 1972, le deuxième pilier obligatoire ne s'est véritablement généralisé qu'au début des années 80. Les retraités les plus âgés n'ont ainsi pas eu le temps d'accumuler un capital prévoyance important.

Disposant d'un revenu plus faible que les autres contribuables, les personnes âgées possèdent par contre une fortune plus importante. Leur patrimoine médian s'élève à 227'000 frs contre 143'000 frs pour l'ensemble des contribuables. 90% d'entre eux déclarent une fortune, 40% une fortune immobilière et 29% sont propriétaires de leur logement. 85% des contribuables âgés déclarent une fortune sous forme de comptes

bancaires ou de placements contre 73% pour l'ensemble des contribuables. Ils sont également moins endettés: 29% contre 43% pour la totalité des contribuables.

Les rendements de cette fortune, sous forme financière ou de valeur locative, représentent d'ailleurs une part importante du revenu des personnes âgées, environ 27%, supérieure même aux rentes du deuxième pilier.

Enfin, l'âge de la retraite ne signifie pas la fin de toute activité professionnelle puisque 10% des contribuables exercent encore une activité rémunérée qui représente 5% de leurs revenus totaux.

Numerus N° 4 - Septembre 2009

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 septembre 2009

Statistique Vaud (SCRIS), 021 316 29 99 - info.stat@vd.ch